

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COTEAUX ET LANDES DE GASCOGNE**

**Séance du 28 septembre 2020**

**Délibération n° 065 /2020**

<b>NOMBRE DE MEMBRES</b>	
En exercice	Présents
51	49

L'an deux mille vingt, le vingt-huit septembre, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle des Fêtes de BOUGLON, sous la présidence de M. GIRARDI Raymond, Président.

<b>DATE DE LA CONVOCATION</b>
21.09.2020

**PRESENTS :** ADAM Jean-Pierre, ARMELLINI Audrey, ARZENTON Bernard, BALAGUER José, BARAT Alain, BERNADET Nicole, BEZOS Jean-Marie, BEZOS Jérémie, BOYANCE Jean-Louis, CASTILLO Julie, CHOPIS Josiane, COLMAGRO Chrystel, DA COSTA-FREITAS Valérie, DARROUMAN Michel, DE BRITO Audrey, DEJOIE-RUAULT Philippe, DOUCET Pascal, DUCASSE Laurent, DUPUY Aymeric, GALICHON Bruno, GARBAY Bruno, GIRARD Jocelyne, GIRARDI Raymond, GLORYS Jean-Paul, GOUYOU Jean-Marie, GRANGE Pierre, LAFARGUE Patrick, LAJUS Christophe, LAMOUREUX Denis, **LARREY Christophe (suppléant de CARLES Marie-Françoise)**, LASSUS Marjorie, LE JALLE Didier, MARQUET Gilbert, MASSIAS Bernard, MERLIN-CHABOT Christine, MONTIGNY-CAPES Carole, MOURILLON-LEGLISE Sylvie, PATACCONI Florian, PIAZZON Christiane, PICHON Gabriel, POLETTI Monique, PONS Jean-Marie, PONTTHOREAU Michel, PROCEDES Lionel, RIVETTA-BOURRAS Françoise, ROBLIN Bertrand, ROMAN Dominique, TAVERNIER Bernard, THOLLON POMMEROL François,

**EXCUSES :** BOUSSUGE Sylvie, MOLINIE-PONTTHOREAU Laëtitia

**SECRETARE DE SEANCE : MERLIN-CHABOT Christine**

**Composition de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées**

VU l'article 1609 nonies C du Code général des Impôts qui stipule qu'il est créé entre l'EPCI et ses communes membres une commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges.

La commission a pour mission d'établir un rapport sur l'évaluation des charges des compétences et des services transférés au fur et à mesure de leur transfert qui sera soumis au vote du conseil communautaire et des conseils municipaux.

Elle est composée des membres des conseils municipaux des communes concernées ; chaque conseil municipal dispose d'au moins un représentant.

Il appartient à l'organe délibérant de l'EPCI de créer la CLECT dans les conditions précitées.

**Sur proposition du président, il conviendrait que le conseil communautaire**

**CREE** la commission locale d'évaluation des charges transférées,

**DIT** que cette commission sera composée d'un représentant de chaque commune.

**FIXE** le nombre de membres de la CLECT à 27

**FIXE** comme suit la composition de la CLECT :

M.	PONS	Jean-Marie	47420	ALLONS
M.	BEZOS	Jérémie	47700	ANTAGNAC
Mme	CHOPIS	Josiane	47700	ANZEX
M.	GIRARDI	Raymond	47250	ARGENTON
Mme	ROMAN	Dominique	47700	BEAUZIAC
M.	BALAGUER	José	47250	BOUGLON
M.	THOLLON POMMEROL	François	47420	BOUSSES
M.	MARQUET	Gilbert	47700	CASTELJALOUX
Mme	CARLES	Marie-Françoise	47160	CAUBEYRES

M.	ROBLIN	Bertrand	47420	DURANCE
M.	PONTHOREAU	Michel	47700	FARGUES/OURBISE
M.	DUPUY	Aymeric	47250	GREZET CAVAGNAN
Mme	LASSUS	Marjorie	47250	GUERIN
Mme	COLMAGRO	Chrystel	47420	HOUEILLES
Mme	BERNADET	Nicole	47250	LABASTIDE C.A.
M.	GALICHON	Bruno	47700	LA REUNION
M.	BOYANCE	Jean-Louis	47700	LEYRITZ MONCASSIN
M.	DARROUMAN	Michel	47700	PINDERES
M.	ADAM	Jean-Pierre	47420	POMPOGNE
M.	PATACCONI	Florian	47700	POUSSIGNAC
M.	GRANGE	Pierre	47250	ROMESTAING
M.	LE JALLE	Didier	47700	RUFFIAC
Mme	MERLIN-CHABOT	Christine	47250	STE GEMME MARTAILLAC
M.	MASSIAS	Bernard	47430	STE MARTHE
M.	GLORYS	Jean-Paul	47700	ST MARTIN DE CURTON
Mme	RIVETTA-BOURRAS	Françoise	47420	SAUMEJAN
M.	GOUYOU	Jean-Marie	47400	TONNEINS

**DONNE** pouvoir au Président pour prendre toute mesure destinée à la mise en œuvre de la présente délibération.

**PRÉCISE** que cette délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de BORDEAUX dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus. Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

A GREZET-CAVAGNAN, le 30 septembre 2020

Le Président,  
Raymond GIRARDI